TD4 - Questions

Recherchez les exceptions au monopole du droit d'auteur.

Il y a plusieurs exceptions au monopole du droit d'auteur, tout d'abord l'exception de courte citation. Elle autorise à une courte citation si justifié, on peut donc utiliser cette exception pour faire une critique, l'utiliser comme support scientifique et/ou pédagogique. Mais l'exception doit bien être brève et étayer le propos de son utilisateur, elle est donc encore très contraignante.

Une autre exception est celle à des fins d'enseignement et/ou de recherche, elle autorise le reproduction et la representation d'extrait d'oeuvre (sauf oeuvre pédagogique et partition de musique) mais seulement pour certains type personnes comme les Professeurs, élèves, chercheur...

En dehors de c'est exceptions a but pédagogique, il y en a aussi d'autre comme la parodie et caricature, la copie privée qui vous autorise à copier une oeuvre avec des droits d'auteur si c'est pour votre utilisation personelle et familiale.

Il y a bien d'autre exceptions qui souvent sont du domaine du droit au savoit/ information/culture.

Par quel biais le droit d'auteur peut-il être rémunéré?

Pour être rémunéré de son droit d'auteur on peut aller voir l'une des nombreuses société d'auteur (SACEM, SACD, SCAM, SAIF), y déclarer ses oeuvres et être rémunéré en fonction de leur exploitation.

Il est aussi possible de de faire des contrats de cession, il y en a plusieurs type et permettent à l'auteur de renoncer à un/plusieurs de ses droits contre une rémunération.

Contrat de cession:

- Contrat d'édition -> droit de faire fabriquer des exemplaires
- Contrat de représentation -> autorise une personne à representer l'oeuvre
- Contrat de production audiovisuelle -> autorise l'exploitation audiovisuelle (ex: livre en film)

Des licences peuvent aussi être vendues par l'auteur à une/plusieurs personnes.

Le droits d'auteur n'est pas appliqué de la même façon dans tout les pays, recherchez les différences entre PLA et Copyright.

Le Copyright qui est en quelque sorte l'équivalent de notre Droit d'auteur, est utilisé dans les pays adoptant le "common law" c'est à dire les USA, Canada, Royaume-Uni et Australie. Copyright à quelques différences avec le droit d'auteur.

Tout d'abord il ne protège pas l'auteur de l'oeuvre mais défini le droit dont dispose l'auteur de protéger son oeuvre. Le Copyright n'est pas automatique, en effet pour en bénéficier il faut faire un dépot et c'est après que l'auteur devient titulaire des droits sur son oeuvre.

En fait le Copyright est plus axé sur l'exploitation et la rémunération que sur la protection même d'une idée.

Présentez le concept de licences créatives Commons.

Les licences créatives commons sont un ensembles de licences régissant les conditions de réutilisation et de distribution des oeuvres.

Creatives Commmons est une ONG qui souhaite facilité la diffusion est le partage des oeuvres. C'est pour cela qu'elle met à disposition plusieurs licences avec des caratéristiques différentes, certaines très ouverte, d'autre moins.

Les licences se basent sur plusieurs icones pour être contruitent:

- NC -> Non commercial
- ND -> Non modifiable
- SA -> Même Licence
- BY -> Attribution

Par exemple la licence: BY-NC-SA Citer l'auteur, pas d'usage commercial et même licence.

Quels sont les composants du logiciel protégeables par le droit d'auteur?

Il y a plusieurs composants qui sont protégeables par le droit d'auteur, mais certain ne le sont pas comme les idées qui se retrouvent dans le programme. Par exemple l'inventeur de la "progress bar" n'aurait pas pu protéger celle-ci car cela empêcherait le progrès technique.

Tout documents de conception du programme est protégé ainsi que le programme en lui-même, c'est à dire son code. La documentation d'un programme est aussi protégé au même titre que son interface graphique (dessin, icone), son nom, manuel d'utilisation (ce qui n'a plus trop rapport au logiciel).